



## Contester un refus d'embauche

Par **Yoko**, le **05/04/2012** à **17:55**

Bonjour, j'effectue des CDD à répétition depuis 8ans dans une entreprise de télévision très connue, il y a deux mois un avis de recrutement a été publié concernant un poste de Scripte. Suite à un premier entretien deux candidats internes ont été retenus (dont moi). La direction a alors décidé d'organiser un second entretien pour nous départager. Après plus d'un mois d'attente une réponse négative m'a été communiquée.

Il résulte pourtant de l'avis de recrutement qu'une des conditions sine qua non de l'embauche était la parfaite maîtrise de la langue allemande (compétence que ne possède pas (du tout) mon concurrent).

Est-il sur un tel fondement possible de contester une décision d'embauche ?

D'autre part je soupçonne la direction d'avoir privilégié mon collègue car celui-ci est un homme et ne risque donc pas de partir en congés maternité.

Un recours pour discrimination à l'embauche a-t-il des chances d'aboutir dans une entreprise privée ?

Je vous remercie de toute aide que vous pourriez me fournir,

Très cordialement,

Y.

Par **P.M.**, le **05/04/2012** à **18:07**

Bonjour,

Il faudrait que vous puissiez étayer cela au moins par un début de preuve(s) et pas seulement par des soupçons...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel voire d'un avocat spécialiste...

Par **Yoko**, le **05/04/2012** à **18:20**

Je vous remercie pour votre réponse,

Je m'interroge néanmoins sur le point de savoir si le recruteur dispose de toute liberté pour le choix de son employé ou s'il est tenu de respecter les conditions formulées dans l'avis de recrutement ?

Je fais ici référence aux dispositions de cet avis qui exigeaient, par exemple, une maîtrise

(parfaite) de la langue allemande.

Très cordialement,  
Y.

Par **P.M.**, le **05/04/2012** à **18:23**

Mais il vous appartiendrait de démontrer que les conditions n'ont pas été remplies par l'autre candidat à moins que vous vous en étonniez directement auprès de l'employeur pour essayer d'avoir une réponse...